UIA - Inscriptions Année 2024-2025

Dans le souci d'améliorer la procédure d'inscription, cette année, elle se fera en deux phases :

1. **Du dimanche 8 septembre à partir de 10h au mercredi 11 septembre à minuit**, il sera mis à disposition, sur le site uia-caen.fr, **un lien** permettant :

   - de vous préinscrire à l'UIA en indiquant vos données personnelles

   - de vous attribuer **un créneau horaire** d'inscription en présentiel, dans l'ordre chronologique des connexions, que vous recevrez au plus tard dans un délai de 24h. (*)

2. **Du lundi 16 au vendredi 20 septembre**, les inscriptions auront lieu à Vissol.

   Pour préparer votre inscription à Vissol, **au créneau horaire** qui vous a été attribué :
   - Vous munir de votre carte d'adhérent (pour les anciens adhérents)
   - Préparer un règlement en espèces ou chèque à l'ordre de UIA Caen (le tarif sera voté fin mai – voir sur le site uia-caen.fr)
   - Pour les activités aquatonic et golf débutant, un règlement supplémentaire vous sera demandé
   - Apporter le document **« liste des activités** ** **»** qui doit être renseigné.

3. **Par la suite**, les inscriptions seront effectuées aux permanences à Vissol
   - **Le mardi 24 septembre toute la journée**
   - Aux permanences, à partir du jeudi 26 septembre, les mardis et jeudis de 14h à 16h.

+-+

* **En cas de non réception** de votre créneau horaire dans un délai de 24h après votre préinscription, merci de regarder dans vos spams et seulement ensuite faire une demande par mail à l'adresse **: sos@uia-caen.fr** en indiquant votre nom et prénom. Un mail vous sera envoyé le lendemain.

**** Obligatoire** : ce document « Liste des activités » est à télécharger sur le site (uia-caen.fr). Vous devez choisir et annoter vos activités **AVANT** le jour de l'inscription sur ce document pour faciliter les saisies (prévoir des activités de remplacement pour le cas où celles choisies seraient complètes). Pour permettre de satisfaire la demande d'activités sportives à un plus grand nombre, **une seule activité sport** à quota pourra être choisie.

Important :

Si vous ne pouvez pas vous présenter au créneau qui vous a été attribué, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix, à ce même créneau, avec les documents nécessaires à votre inscription.

Le 16 avril 2024